



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Chrystel DUBOIS
Tél : +33 2 31 30 64 38
Courriel : chrystel.dubois@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM (n° de SIRET 20006680100016)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 le montant de 156 027,23 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 56 957,87 € pour les dépenses de fonctionnement et à 894 195,35 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 47 360,96 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	925 362,39 €	151 796,49 €
dont dépenses de fonctionnement	55 523,87 €	9 108,13 €
615221 Bâtiments publics	51 203,74 €	8 399,45 €
615231 Voieries	4 320,13 €	708,68 €
dont dépenses d'investissement	869 838,52 €	142 688,36 €
2313 Constructions	576 870,88 €	94 629,90 €
21735 Installations générales agencements aménagements des constructions	63 854,26 €	10 474,68 €
2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	57 775,98 €	9 477,58 €
21731 Bâtiments publics	63 058,16 €	10 344,07 €
2184 Mobilier	1 722,76 €	282,61 €
2188 Autres immobilisations corporelles	28 565,90 €	4 685,94 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10 216,58 €	1 675,94 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	48 000,00 €	7 873,92 €
2182 Matériel de transport	18 820,00 €	3 087,23 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	954,00 €	156,49 €
Budget annexe : ECOLE VOILE-CC ISIGNY-OMAHA	23 020,58 €	3 776,30 €
dont dépenses d'investissement	23 020,58 €	3 776,30 €
2182 Matériel de transport	5 890,80 €	966,33 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	17 129,78 €	2 809,97 €
Budget annexe : OFF TOURISME-CC ISIGNY-OMAHA	2 770,25 €	454,44 €
dont dépenses de fonctionnement	1 434,00 €	235,24 €
615221 Bâtiments publics	306,00 €	50,20 €
615231 Voieries	1 128,00 €	185,04 €
dont dépenses d'investissement	1 336,25 €	219,20 €
2184 Mobilier	1 336,25 €	219,20 €
TOTAL	951 153,22 €	156 027,23 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM		47 360,96 €
dont dépenses de fonctionnement		40 967,80 €
615221	Bâtiments publics	26 354,68 €
	Dératisation inéligible - erreur d'imputation	210,00 €
2887-1	INTERVENTION PONCTUEL DERATISATION ECOLE MAT DE LML FACT F2023 07 000052 DU 0307	70,00 €
2888-1	INTERVENTION PONCTUEL DERATISATION ECOLE PRIM BALL FACT F2023 07 000051 DU 0307	70,00 €
2889-1	INTERVENTION PONCTUEL POUR DERATISATION MEDIATHEQUE LA CAMBE FACT F2023 07 000050 DU 0307	70,00 €
	Vidange de fosse inéligible - erreur d'imputation	1 020,00 €
3582-1	VIDANGE FOSSE ECOLE DE CORMOLAIN FA2301081 DU 31082023	510,00 €
3582-2	VIDANGE FOSSE ECOLE DE CORMOLAIN FA2301081 DU 31082023	510,00 €
	Il ne s'agit pas d'une dépense d'entretien de bâtiment public - erreur d'imputation	444,00 €
3465-1	SIGNALITIQUE PSLA DE ISIGNY DEVIS DC23 0409 01 ACOMPTE 40POURCENT FACT 2308001 DU 23082023	444,00 €
	Bien meuble inéligible - erreur d'imputation	15 043,99 €
3461-1	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	4 814,45 €
3461-2	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	1 050,24 €
3461-3	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	352,92 €
3461-4	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	4 348,48 €
3461-5	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	1 050,24 €
3461-6	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	352,92 €
3461-7	MARQUAGE DIVERS ECOLE DEVIS DE00001247 FACT FA00000885 DU 21082023	2 676,64 €
4378-1	BANDES ET LOGOS SIGNALISATION GYMNASSE TREVIERES DE00001306 DU 25082023 FA00000936 DU 03102023	398,10 €
	Entretien de bien meuble inéligible - erreur d'imputation	31,86 €
3611-1	DOSE EURO ONE GYMNASSE ISIGNY F2302270 DU 31082023	31,86 €
	Entretien d'espaces verts inéligible - erreur d'imputation	3 494,89 €
3399-1	DEVIS 127 ENTRETIEN ESPACES VE RTS SIEGE DE LE MOLAY FACTURE 81 DU 04082023	249,79 €
3400-1	DEVIS 121 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ANTENNE DE ISIGNY FACTURE 66 DU 04052023	352,57 €
3401-1	DEVIS 121 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ANTENNE DE ISIGNY FACTURE 86 DU 04082023	352,57 €
3402-1	DEVIS 124 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ECOLE MAT DE LE MOLAY FACTURE 83 DU 04082023	376,00 €
3403-1	DEVIS 123 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ECOLE PRIM DE LE MOLAY FACTURE 82 DU 04082023	400,20 €
3404-1	DEVIS 126 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ACCUEIL DE LOISIRS DE CROUAY FACTURE 84 DU 04082023	192,60 €
3514-1	DEVIS 121 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ANTENNE DE ISIGNY FACTURE 92 DU 04092023	352,57 €
3515-1	DEVIS 127 ENTRETIEN ESPACES VE RTS SIEGE DE LE MOLAY FACTURE 87 DU 04092023	249,79 €
3516-1	DEVIS 124 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ECOLE MAT DE LE MOLAY FACTURE 90 DU 04092023	376,00 €
3517-1	DEVIS 123 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ECOLE PRIM DE LE MOLAY FACTURE 88 DU 04092023	400,20 €
3518-1	DEVIS 126 ENTRETIEN ESPACES VE RTS ACCUEIL DE LOISIRS DE CROUAY FACTURE 89 DU 04092023	192,60 €
	Entretien relatif à u terrain inéligible - erreur d'imputation	3 217,20 €
2589-1	2 PORTILLONS EN BOIS POUR ECOLE DE CROMOALIN DEVIS 23C0391D05 FACT 23F0391F01 DU 06062023	561,60 €
2589-2	2 PORTILLONS EN BOIS POUR ECOLE DE CROMOALIN DEVIS 23C0391D05 FACT 23F0391F01 DU 06062023	561,60 €
2975-1	REMPLACEMENT DES GONS POUR PORTAIL ANTENNE DE ISIGNY DEVIS DE20236499 FACTURE FA20235229 DU 27062023	1 074,00 €
4441-1	DEPOSE ET POSE CLOTURE GYMNASSE DE TREVIERES DEVIS DEV20125 FAC00000114 DU 10052023	1 020,00 €
	Entretien relatif à des biens meubles inéligible - erreur d'imputation	2 892,74 €

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
3420-1	2 CERCLES DE BASKET ECOLE DE T OUR PLATINE PANIER BASKET ECOLE DE SAINTE MARGUERITE DEVIS 6133 FACTURE 2995 DU 25072023	210,00 €
3420-2	2 CERCLES DE BASKET ECOLE DE T OUR PLATINE PANIER BASKET ECOLE DE SAINTE MARGUERITE DEVIS 6133 FACTURE 2995 DU 25072023	870,00 €
3420-3	2 CERCLES DE BASKET ECOLE DE T OUR PLATINE PANIER BASKET ECOLE DE SAINTE MARGUERITE DEVIS 6133 FACTURE 2995 DU 25072023	210,00 €
3615-1	EXTINCTEURS ECOLE MAT DE BALLEROY DEVIS 31012400338 1 F23266814 DU 30082023	362,21 €
3616-1	EXTINCTEUR ECOLE DE SAINTE MARGO DEVIS 31012400336 1 F23266815 DU 30082023	199,10 €
3994-1	DEPLACEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE DE LITTEAU BALLEROY DEVIS PR2307 0997 FA2309 1474 DU 08092023	192,00 €
3994-2	DEPLACEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE DE LITTEAU BALLEROY DEVIS PR2307 0997 FA2309 1474 DU 08092023	192,00 €
4380-1	BAES ET POSE DECLAIRAGE DE SEC U GYMNASSE DE BALLEROY DEVIS 31012400315 2 F23318759 DU 17102023	657,43 €
615231	Voieries	14 613,12 €
	Dépense hors voirie inéligible - erreur d'imputation	14 613,12 €
3364-1	LOT 1 CHARGEMENT DES ALGUES LOT 2 TRANSPORT MELANGE ET STA TRANSPORT DU 08 AOUT 2023 FACTURE 1076 DU 12082023	6 124,80 €
3365-1	LOT 1 CHARGEMENT DES ALGUES LOT 2 TRANSPORT MELANGE ET STA TRANSPORT DU 24 AOUT 2023 FACTURE 1079 DU 24082023	2 173,44 €
3366-1	LOT 1 CHARGEMENT DES ALGUES LOT 2 TRANSPORT MELANGE ET STA TRANSPORT DU 08 AOUT 2023 FACTURE DU 10082023	4 857,60 €
4136-1	LOT 1 CHARGEMENT DES ALGUES LOT 2 TRANSPORT MELANGE ET STA TRANSPORT DU 24 AOUT 2023 FACTURE DU 24082023	1 457,28 €
	dont dépenses d'investissement	6 393,16 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	2 985,16 €
	La dépense concerne des frais accessoires qui n'ont pas été suivi de la réalisation d'un investissement	2 985,16 €
2409-1	ANNONCE AO ROND POINT POINTE DU HOC N.INV: 2350 CH23048725 DU 19 06 23	864,00 €
2410-1	ANNONCE AO ROND POINT POINTE DU HOC N.INV: 2350 743807 F 3587899 ANN.7070576	387,16 €
2411-1	ANNONCE AO ROND POINT POINTE DU HOC OPTION DEMAT N.INV: 2350 743807 F 3586441	84,00 €
4097-1	MAITRISE OEUVRE ROND POINT POINTE DU HOC N.INV: 2350 F 23-040-1	1 650,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 408,00 €
	Entretien relatif à des biens meubles inéligible - erreur d'imputation	3 408,00 €
4030-1	7 KITS SUSPENSION PLAFOND POUR VIDEOPROJ. ECOLES N.INV: 2398 7 KITS SUSPENSION PLAFOND POUR VIDEOPROJ. ECOLES	3 408,00 €
Budget annexe : ECOLE VOILE-CC ISIGNY-OMAHA		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OFF TOURISME-CC ISIGNY-OMAHA		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		47 360,96 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ECOLE VOILE-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OFF TOURISME-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ECOLE VOILE-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OFF TOURISME-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ECOLE VOILE-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : OFF TOURISME-CC ISIGNY-OMAHA	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €